

13 OCT 2025

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
Le Président

Kinshasa, le 10 OCT 2025



A Reproduire pour
les Honorables Sénateurs

N° 883/CAB/PDT/SENAT/SLK/DC/PK/2025

Transmis copie pour information à/aux :

- Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement
- à KINSHASA/GOMBE
- Honorables Membres du Bureau du Sénat
- L'Honorable Sénateur MWISHA KASIWA
- Monsieur le Secrétaire Général du Sénat
- Madame la Conseillère Coordinatrice du Bureau d'Etudes du Sénat
- Palais du Peuple

à KINSHASA/LINGWALA

**A Monsieur le Ministre des Ressources
Hydrauliques et Electricité
à KINSHASA/GOMBE**

**Objet : Notification de la Question orale avec
débat du Sén. MWISHA KASIWA**

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 166, alinéa 2 du Règlement intérieur du Sénat, j'ai l'avantage de vous notifier, la **Question orale avec débat** du Sénateur **MWISHA KASIWA**, relative à la politique de desserte en électricité et l'état des lieux des projets hydroélectriques d'Inga.

Cette question sera posée au cours de la séance plénière du **mercredi 15 octobre 2025 à 11 heures**, dans la Salle des Conférences Internationales du Sénat.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma parfaite considération.

SAMA LUKONDE KYENGE Jean-Michel



A Reproduire pour
Les Honorables Sénateurs

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

SENAT



HONORABLE PROFESSEUR MWISHA KASIWA Janvier, Vice-

Président Commission de Relation avec les institutions

provinciales et les ETD

ÉLU DU NORD-KIVU

SENAT
Direction des Séances
Bureau Documents Législatifs et Chancellerie

Livre bleu

N° 15/SEN/MKJ/2025

Kinshasa, le 22 juin 2025

CP 43-09

Transmis copie pour Information à :

-Honorables membres du Bureau du Sénat
à Kinshasa-Lingwala, Palais du Peuple

Concerne :

Transmission question orale
avec débat relative à la politique de
desserte en électricité et à l'état des lieux
des projets hydroélectriques d'Inga
(version corrigée)

✓ À l'Honorable Président du Sénat
à Kinshasa-Lingwala, Palais du Peuple

CA
Date : 24 Juin 2024
N° Reg. : 4324
Hon. : 15h57
Signature :

Honorable Président,

Conformément à l'article 138 de la Constitution et 160 du
Règlement intérieur du Sénat, j'ai l'avantage de vous transmettre en annexe, la version corrigée de la question
orale avec débat adressée au Ministre des ressources hydrauliques et électricité et ce, après avis et
considérations du Bureau d'études du Sénat.

Ladite question orale avec débat est relative à la politique
nationale de desserte en électricité et à l'état des lieux des projets hydroélectriques d'Inga. Je vous en
souhaite bonnes réception et exploitation.

Je vous prie d'agréer, Honorable Président, l'expression de
ma haute considération.

Hon. Prof. MWISHA KASIWA Janvier

**QUESTION ORALE AVEC DEBAT ADRESSEE A MONSIEUR LE MINISTRE DES
RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE RELATIVE A LA POLITIQUE
DE DESSERTE EN ELECTRICITE ET A L'ETAT DES LIEUX DES PROJETS
HYDROELECTRIQUES D'INGA**

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse la présente question orale avec débat suivant les prescrits des articles 100 et 138 de la Constitution de République Démocratique du Congo et 160, 161, 162 et 165 du Règlement intérieur du Sénat.

En effet, il est universellement reconnu que l'accès à l'électricité est l'un des facteurs clés du développement économique et social, car il permet de soutenir les entreprises, les services sociaux et les infrastructures et améliore le bien-être socioéconomique des ménages. Cependant, selon les données récentes de la Banque mondiale, en moyenne 22.1% de la population Congolaise a accès à l'électricité avec 55.6% en zone urbaine et 1.0% en zone rurale alors que ces taux se situent à 33.9 ; 83.0 et 33.9 pour la moyenne Sub-saharienne. La RDC figure donc parmi les pays d'Afrique Sub-saharienne à très faibles taux d'électrification.

C'est pourquoi, depuis maintenant plusieurs années, le Gouvernement de la RDC a mis en œuvre plusieurs initiatives afin d'améliorer la desserte en électricité, notamment les projets Inga 3 et Grand Inga. Ces initiatives visent à augmenter considérablement la production d'électricité, l'exporter vers les pays voisins et favoriser l'industrialisation de notre pays. En dépit de ces initiatives, la réalité est que des millions des Congolais n'ont pas accès à l'électricité, les coupures (appelées délestages) sont monnaie courante, à Kinshasa par exemple, de nombreux quartiers subissent régulièrement des coupures d'électricité prolongées, parfois plus d'une semaine sans courant de la Société Nationale d'Électricité (SNEL). Bref, les Congolais sont dans le noir, dans l'obscurité.

De ce qui précède, il y a lieu de vous adresser les questions suivantes :

1. Quid de la politique nationale de desserte en électricité mise en œuvre par le ministère sous votre gestion ?
2. Quelle est la situation actuelle de l'offre énergétique totale (production SNEL et celle indépendante) ? Qu'en est-il des zones occupées illégalement par les rdf et leurs supplétifs des afc/m23 ?
3. Quelle est situation de la demande énergétique à Kinshasa, dans les autres provinces du pays et à l'étranger ? En déduire la demande satisfaite et celle non-satisfaite.



4. Existe-t-il un budget d'investissement destiné au renouvellement des équipements de la SNEL ?
Si oui, quel en est l'état d'exécution depuis les 10 dernières années ? Sinon, pourquoi ?
5. Selon vous, quelles sont les principales causes de coupures intempestives du courant électrique de la SNEL à Kinshasa et ailleurs dans le pays ? Et quelles initiatives avez-vous déjà entreprises afin d'y remédier depuis votre avènement à ce ministère ?
6. Quelle évaluation de la performance faites-vous de l'autorité de régulation du secteur de l'électricité quant à la réalisation de sa mission de veiller à l'équilibre des flux d'électricité, à l'efficacité, à la sécurité et à la sûreté du réseau électrique en RDC ?
7. Quel est l'état actuel de mise en œuvre des projets hydroélectriques Inga 3 et Grand Inga ?
8. Qui sont les partenaires impliqués dans ces projets ?
9. Quelle est la hauteur de financements déjà décaissés par l'État Congolais et les partenaires pour la mise en œuvre des projets hydroélectriques Inga 3 et Grand Inga ?
10. A quand la population Congolaise pourrait-elle espérer l'achèvement de ces projets hydroélectriques Inga 3 et Grand Inga ?

Avec mes remerciements anticipés.

Hon. Prof. MWISHA KASIWA Janvier





SENAT

Le Président

Kinshasa, le 10 OCT 2025

N°883/CAB/PDT/SENAT/SLK/DC/PK/2025

Transmis copie pour information à/aux :

- Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement
à KINSHASA/GOMBE
- Honorables Membres du Bureau du Sénat
- L'Honorable Sénateur MWISHA KASIWA
- Monsieur le Secrétaire Général du Sénat
- Madame la Conseillère Coordonnatrice du Bureau d'Etudes du Sénat
Palais du Peuple
à KINSHASA/LINGWALA

**A Monsieur le Ministre des Ressources
Hydrauliques et Electricité
à KINSHASA/GOMBE**

**Objet : Notification de la Question orale avec
débat du Sén. MWISHA KASIWA**

République Démocratique du Congo	
PRIMATURE	
Courrier reçu	13 OCT 2025
Sous le n°	2598958
Heure	15h15
Paraphe	

Monsieur le Ministre

Conformément aux dispositions de l'article 166, alinéa 2 du Règlement intérieur du Sénat, j'ai l'avantage de vous notifier, la **Question orale avec débat** du Sénateur **MWISHA KASIWA**, relative à la politique de desserte en électricité et l'état des lieux des projets hydroélectriques d'Inga.

Cette question sera posée au cours de la séance plénière du **mercredi 15 octobre 2025 à 11 heures**, dans la Salle des Conférences Internationales du Sénat.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma parfaite considération.

SAMA LUKONDE KYENGE Jean-Michel

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET ELECTRICITE**



**REPONSES A LA QUESTION
ORALE AVEC DEBAT
DE
L'HONORABLE SENATEUR
MWASHI KASIWA**

Décembre 2025

A Reproduire pour
Les Honorables Sénateurs



**REPONSES A LA QUESTION
ORALE AVEC DEBAT
DE
L'HONORABLE SENATEUR
MWASHI KASIWA**

**Honorable Président du Sénat,
Honorables membres du Bureau,
Honorables Sénateurs,**

Je me fais le devoir ce jour, de rencontrer les préoccupations de l'Honorable Sénateur Janvier MWISHA KASIWA, conformément à l'article 138 de la Constitution de la République Démocratique du Congo, qui reconnaît à l'Assemblée Nationale et au Sénat, la capacité de diligenter une question orale ou écrite avec ou sans débat.

À cet effet, suivant la lettre du Président du Sénat numéro : 883/CAB/PDT/SENAT/SLK/DC/PK/2025, du 10 octobre 2025, une question écrite par l'Honorable Sénateur MWISHA KASIWA m'a été adressée autour des points ci-dessous :

1. La mise en œuvre, par le Ministère, de la politique nationale de desserte en électricité ;
2. La situation de l'offre énergétique totale (production et celle indépendante) et de celle prévalant dans les zones occupées illégalement par les RDF et leurs supplétifs des AFC/M23 ;
3. La situation de la demande énergétique à Kinshasa, dans les autres provinces du pays et à l'étranger en déduisant la demande satisfaite de celle non-satisfaite ;
4. L'existence ou non d'un budget d'investissement destiné au renouvellement des équipements de la SNEL, et dans l'affirmative, justifier l'état d'exécution, depuis les 10 (dix) dernières années. Dans la négative, en expliquer la cause ;
5. Les principales causes de coupures intempestives du courant électrique de la SNEL à Kinshasa et ailleurs dans le pays et des initiatives déjà entreprises afin d'y remédier depuis l'avènement de l'actuel Ministre à la tête du Ministère ;
6. L'évaluation des performances faites par l'Autorité de régulation du secteur de l'Électricité quant à la réalisation de sa mission de veiller à l'équilibre des



flux d'électricité à l'efficacité, à la sécurité et la sûreté du réseau électrique en RD Congo ;

7. L'état actuel de la mise en œuvre des projets hydroélectriques Inga III et Grand Inga ;
8. L'implication des partenaires impliqués dans les projets Inga III et Grand Inga ;
9. La hauteur de financements déjà décaissés par l'Etat congolais et les partenaires pour la mise en œuvre des projets hydroélectriques Inga III et Grand Inga ;
10. La date à laquelle la population pourrait espérer l'achèvement des projets hydroélectriques Inga III et Grand Inga.

Honorables Sénateurs, je vais de ce pas répondre point par point à chacune des questions posées.

I. Mise en œuvre de la politique nationale de desserte en électricité.

La Politique Nationale de l'Énergie s'inscrit dans la Vision du Président de la République, le Programme d'Actions du Gouvernement et le Plan National Stratégique de Développement.

Validée en 2022, elle a été actualisée en octobre 2025, lors des travaux de Kisantu, afin de tenir compte des profondes évolutions réglementaires, parmi lesquelles :

- l'adoption du Compact Énergétique,
- la révision de la loi sur l'électricité en 2025,
- et l'intégration du GPL dans notre cadre énergétique.

Le document actualisé sera bientôt soumis au Conseil des Ministres.

Cette Politique repose sur deux objectifs majeurs.

Premier objectif : renforcer notre offre et assurer l'indépendance énergétique du pays.



Cela passe par la réhabilitation et la modernisation de nos infrastructures, la promotion des mini-réseaux, l'intégration régionale dans la SADC, le COMESA et la CEEAC, ainsi que par la nécessité de réduire nos importations d'électricité.

Deuxième objectif : réaliser l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2040, avec une étape intermédiaire fixée à 62 % d'accès en 2030 conformément aux engagements du Compact Énergétique (Mission 300 – M300).

Il s'agit d'améliorer la gouvernance du secteur, de faciliter la participation du secteur privé, de soutenir les populations les plus vulnérables et de promouvoir l'efficacité énergétique.

C'est un chantier de longue haleine, mais indispensable pour transformer durablement notre pays.

II. Situation de l'offre énergétique notamment celle prévalant dans les zones occupées illégalement par les RDF et leurs supplétifs des AFC/M23.

II.1 : Situation actuelle de l'offre énergétique

Aujourd'hui, la RDC dispose d'une puissance totale d'environ 2 507 MW, provenant de :

- la production SNEL (1 901 MW),
- la centrale de Busanga (189 MW),
- les importations régionales (413,5 MW),
- moins les exportations (3,5 MW).

Grâce aux travaux de réhabilitation en cours, quatre groupes de production — à Inga 2, Nzilo, Zongo 1 et Tshopo — seront remis en service dans un avenir très proche.

Ainsi, la puissance disponible de SNEL passera de 1901 MW à 2 128 MW, soit une progression de près de 12 %.



II.2. Situation dans les zones occupées illégalement par les RDF et leurs supplétifs des AFC/M23

Dans les zones sous occupation, SNEL ne peut plus exercer ses activités. Elle a notamment perdu le contrôle de :

- Ruzizi 1 (29,8 MW),
- Ruzizi 2 (24 MW dont 8 MW dédiés à la RDC).

Face à cette situation, plusieurs agents ont dû être déplacés et pris en charge dans d'autres villes du pays.

De plus, la RDC ne peut plus participer aux activités techniques liées aux projets structurants dans la région des Grands Lacs, notamment ceux coordonnés par NELSAP.

III. Situation de la demande énergétique

Honorables Sénateurs,

Notre demande nationale en électricité s'élève aujourd'hui à 6 880 MW dans les périmètres de SNEL SA.

Or, seule 2 507 MW sont disponibles.

Cela signifie que :

- Kinshasa connaît un déficit de 1 150 MW,
- Les autres provinces cumulent un déficit de 3 222 MW.

Et le déficit global dépasse 4 372 MW dans les périmètres occupés par SNEL SA.

Si l'on considère l'entièreté de toute l'étendue de la république, y compris les zones en dehors du périmètre de la SNEL SA, le déficit national global dépasse 20 000 MW.

Ce déséquilibre structurel explique en grande partie les difficultés que nous connaissons dans la desserte électrique quotidienne.



IV. Budget d'investissement destiné au renouvellement des équipements de la SNEL, état d'exécution, depuis les 10 (dix) dernières années.

Depuis dix ans, les investissements destinés à renforcer la production, le transport et la distribution d'électricité proviennent d'un fonds spécial de la SNEL, ainsi que des financements extérieurs.

Plusieurs projets ont été réalisés, notamment :

- la construction de lignes 120 kV,
- la modernisation du compensateur synchrone SCK,
- la modernisation de la ligne Inga-Kolwezi,
- des réhabilitations ciblées à Inga 2,
- la construction de nouvelles lignes haute tension dans le Lualaba et le Haut-Katanga.

Sur la période 2015–2024 :

- les prévisions d'investissement étaient de 497 millions USD par an,
- mais seuls 257 millions USD ont été exécutés, soit 52 %.

L'essentiel des financements — 83 % — provient des partenaires extérieurs.

V. Principales causes de coupures intempestives du courant électrique, initiatives entreprises afin d'y remédier depuis mon avènement à la tête du Ministère.

Les causes principales des coupures sont bien connues :

- un déficit chronique entre l'offre et la demande,
- la vétusté de nos infrastructures,
- le vandalisme.

Depuis mon arrivée à la tête du Ministère, plusieurs actions ont été engagées :



- amélioration des réseaux à Kinshasa,
- réhabilitation accélérée des groupes de production,
- projets en cours à Bendera, Inga 2, Matadi, Mobayi, Utexco-Funa, Tshopo, Bumba,
- et, enfin, mise en œuvre du Compact énergétique.

Ces interventions poursuivent un objectif clair : réduire la pression sur le réseau et améliorer progressivement la qualité du service.

VI. Évaluation de performance de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE)

Il sied de prime abord de rappeler que la mission de veiller à l'équilibre des flux d'électricité et à la sûreté du réseau n'incombe pas à l'ARE, mais au Service National de Dispatching, en cours d'opérationnalisation.

Les missions réellement dévolues à l'ARE sont : l'organisation de la concurrence, l'accessibilité aux réseaux et la détermination des éléments tarifaires. Cinq ans après son opérationnalisation, la performance de l'ARE laisse encore à désirer, pour les raisons infra : (i) divergences d'interprétation des textes, (ii) conflits répétés avec les opérateurs, (iii) décrochage des orientations du Conseil d'Administration, (iv) et réserves exprimées par les commissaires aux comptes.

Pour apporter une embellie, à son évaluation, je compte diligenter un audit aux fins de corriger les faiblesses relevées.

VII. État de mise en œuvre des projets hydroélectriques Inga III et Grand Inga.

Honorables Sénateurs,

Pour votre gouverne, notre pays dispose d'un potentiel hydroélectrique exceptionnel estimé à plus de 100 000 MW, dont 44 % sont concentrés sur le seul site d'Inga.



Aujourd'hui, seules les centrales Inga 1 et Inga 2 — totalisant 1 775 MW installés — sont en exploitation.

Le potentiel non encore aménagé, soit près de 42 000 MW, constitue ce que l'on appelle le Grand Inga, dont le développement sera réalisé en six phases successives. La première de ces phases est naturellement Inga 3.

Lorsque le complexe Grand Inga, dans son intégralité, sera finalisé — soit environ 44 000 MW au total — il deviendra le plus grand barrage hydroélectrique du monde, dépassant de très loin les installations existantes. Pour donner un ordre de grandeur, le plus grand barrage du monde pour l'heure, Trois Gorges en Chine, dispose d'une puissance de 22 500 MW, Grand Inga aura le double de cette capacité.

S'agissant d'Inga 3, sa puissance avoisinera 11 000 MW. Et pour des projets de cette envergure, les expériences internationales montrent clairement les délais nécessaires. À titre d'exemple, la centrale éthiopienne Renaissance — d'une capacité d'environ 5 000 MW — a nécessité environ 12 ans de travaux avant sa mise en service progressive.

Ainsi, le développement d'une centrale de la taille d'Inga 3 prendra plus de huit (8) années.

Le projet Inga est piloté par l'ADPI-RDC, sous l'autorité du Conseil Stratégique présidé par le Chef de l'État, et sa stratégie repose sur un partenariat public-privé permettant de concilier souveraineté nationale et viabilité financière.

Aujourd'hui, sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'État, les discussions avec la Banque mondiale ont été relancées avec succès. Celle-ci a approuvé un programme de 1 milliard USD, dont 250 millions USD constituent la première phase du Programme de Développement d'Inga 3, couvrant les études, la préparation institutionnelle et les premières activités.

Les études techniques, financées par la BAD et réalisées par AECOM et EDF, restent aujourd'hui la référence pour la mise en valeur de ce potentiel colossal.



Honorables Sénateurs,

S'agissant maintenant des partenaires impliqués dans la mise en œuvre d'Inga III et du complexe Grand Inga, plusieurs institutions techniques et financières accompagnent la République Démocratique du Congo à différentes étapes du processus.

La Banque Africaine de Développement a financé les études intégrées du site d'Inga. La Banque mondiale, pour sa part, soutient de manière substantielle la structuration d'Inga 3.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec d'autres partenaires techniques tels que la JICA et l'AFD, afin d'élargir le portefeuille d'appui au développement du site et à l'écosystème industriel qui l'accompagnera.

Concernant les décaissements déjà réalisés, il faut noter que ni le Trésor public, ni les fonds de contrepartie n'ont encore apporté de financement effectif à ce jour.

Quant au programme de la Banque mondiale, les décaissements interviendront progressivement entre 2026 et 2031 conformément au calendrier approuvé.

Certes, les défis et les contraintes pour l'achèvement des travaux pour l'exploitation Inga 3 et du Grand Inga en général, ont été révélés comme insurmontables. Mais le processus tel que défini à travers ma réponse à la question orale avec débat de **l'honorable Sénateur MWISHA KASIWA Janvier**, trace les voies par lesquelles la RD Congo peut les surmonter.

Pour y arriver, il reste

- 2025 - 2026 : finalisation des études et structuration du projet.
- 2027 : sélection du développeur et lancement des travaux.

Honorable Président du Sénat,

Honorables membres du Bureau,

Honorables Sénateurs,

Permettez-moi, en conclusion, de rappeler que **le complexe hydroélectrique d'Inga demeure le pilier central de notre politique énergétique nationale.**



Il représente notre plus grand atout stratégique, notre avantage comparatif naturel, et la clé de notre souveraineté énergétique.

À travers Inga, la République Démocratique du Congo détient la capacité de devenir non seulement une puissance énergétique africaine, mais un acteur mondial de premier plan.

Cependant — et je tiens à le souligner avec force — Inga est une vision de long terme, un chantier d'une ampleur exceptionnelle dont la mise en œuvre s'étale sur plusieurs années.

Pendant que ce projet structurant avance, le Ministre que je suis à le devoir républicain de répondre aux besoins du présent, aux attentes quotidiennes de nos concitoyens, de nos entreprises, de nos institutions et de nos territoires.

C'est la raison pour laquelle nous déployons un véritable mix énergétique pragmatique : hydroélectricité, solaire, mini-réseaux et centrales en milieux ruraux et l'importation d'énergie pour les industriels, afin de répondre simultanément aux besoins nationaux, urbains, ruraux et miniers.

Avec la SNEL, on a mis en œuvre un vaste programme d'assainissement et d'éradication progressive des poches noires, notamment à Kinshasa (secteur Nord, raccordement de toute la commune de Kisenso, stabilisation du réseau), pour améliorer rapidement la qualité de la desserte et du service public de l'électricité. Ce modèle sera appliqué dans toutes les provinces.

A travers l'ANSER, le Gouvernement avec le financement de 100 nouvelles centrales à travers le pays, dont 26 seront opérationnelles d'ici décembre, permettra à 1 million de Congolais supplémentaires d'accéder à l'électricité.

Pour votre gouverne, la RDC compte 78 000 villages, et pour accélérer leur électrification, le Président de la République, Chef de l'État, nous a instruit, mon collègue des Finances et moi, de lancer une étude de faisabilité pour la production locale de panneaux solaires et de batteries, afin de réduire les coûts, stimuler l'industrie locale et massifier le solaire en zones rurales et périurbaines.



Enfin, le ministère finalise la cartographie juxtaposant les sites potentiels hydroélectriques et solaires au cadastre minier, un outil stratégique pour orienter les investisseurs, structurer les financements, optimiser les choix technologiques et renforcer la synergie Mines–Électricité.

Honorables Sénateurs, l'État seul ne peut relever seul le défi de l'électrification.

C'est pourquoi nous impulsons les réformes indispensables pour mobiliser massivement l'investissement privé, national et international, car celui-ci est la condition sine qua non pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés dans le cadre du Compact Énergétique, à savoir : **tripler le taux d'accès à l'électricité d'ici 2030.**

En somme, Honorables Sénateurs,

Inga porte notre avenir,

le mix énergétique répond à notre présent.

Je vous remercie.

Aimé SAKOMBI MOLENDU

